

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 13 avril 2015**

**11 h 30**

**201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 avril 2015.

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Appel d'offres public  
CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156858002

Octroi de contrats aux entreprises suivantes : à Excavation A.V. inc pour un montant de 156 084,32 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur; à 2632-2990 Québec inc (Les Excavations DDC) pour un montant de 133 247,98 \$, taxes incluses, pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateur, et autorisation d'une dépense maximale pour ces contrats de 289 332,30 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 15-14316 (8 soumissionnaires).

**20.02** Appel d'offres public  
CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156858001

Octroi de contrats aux entreprises suivantes : à Les entrepreneur Chomedey Inc pour un montant de 40 005,78 \$, taxes incluses, pour la location de trois lave-trottoirs avec opérateurs; à Remorquage Taz pour un montant de 29 065,68 \$, taxes incluses, pour la location de deux lave-trottoirs avec opérateurs; à Les revêtements Scelltech pour un montant de 65 765,70 \$, taxes incluses, pour la location d'un balai-aspirateur compact, et autorisation d'une dépense maximale pour ces contrats de 134 837,16 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 15-14310 (5 soumissionnaires).

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Adoption  
CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156749002

Adoption du règlement 2015-07 - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1), afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un placotoir et d'un étal de fruits, de légumes et de fleurs.

**40.02** Règlement - Adoption  
CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1156749003

Adoption du règlement 2015-10 - *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1) et le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financiers 2015* (2014-19).

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance  
CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

**Dossier # : 1156858002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer aux entreprises: « Excavation A.V. inc » un contrat de 156 084,32 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur; « 2632-2990 Québec inc - Les Excavations DDC » un contrat de 133 247,98 \$, taxes incluses, pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateur et autoriser une dépense maximale pour ces contrats de 289 332,30 \$, taxes incluses (appel d'offres n°15-14316, 8 soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

OCTROYER AUX ENTREPRISES: « EXCAVATION A.V. INC. » UN CONTRAT DE 156 084,32 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE AVEC OPÉRATEUR; « 2632-2990 QUÉBEC INC. - LES EXCAVATIONS DDC » UN CONTRAT DE 133 247,98 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA LOCATION DE DEUX RÉTROCAVEUSES AVEC OPÉRATEUR ET AUTORISER UNE DÉPENSE MAXIMALE POUR CES CONTRATS DE 289 332,30 \$, TAXES INCLUSES (APPEL D'OFFRES n°15-14316, 8 SOUMISSIONNAIRES).

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de la main d'œuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux de la division de la voirie et de la division des parcs et de l'horticulture;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire assurer le bon fonctionnement de son réseau d'aqueduc et la qualité de l'état de ses rues et trottoirs afin de maintenir un cadre de vie sain et sécuritaire pour ses citoyens;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'engage à fournir un milieu verdoyant prônant la plantation d'arbres et le verdissement général de sa communauté.

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense maximale de 289 332,30\$, taxes incluses, pour la location avec opérateur de trois rétrocaveuses avec opérateur et entretien;

D'octroyer à la compagnie « Excavation A.V. inc. » une commande d'un montant de 156 084,32 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une rétrocaveuse, avec opérateur, entretien

et accessoires pour des travaux d'aqueduc pour un total de 1900 heures;

D'octroyer à la compagnie « 2632-2990 Québec inc - Les Excavations DDC » une commande d'un montant de 48 168,78 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour les travaux d'horticultures, de plantation d'arbres et d'aménagement pour un total de 500 heures;

D'octroyer à la compagnie « 2632-2990 Québec inc - Les Excavations DDC » une commande d'un montant de 85 079,20 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de voirie pour un total de 900 heures;

D'octroyer ces contrats en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Jean-François MORIN Le 2015-04-10 14:02

**Signataire :**

Jean-François MORIN

---

Chef de division - urbanisme  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156858002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer aux entreprises: « Excavation A.V. inc » un contrat de 156 084,32 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur; « 2632-2990 Québec inc - Les Excavations DDC » un contrat de 133 247,98 \$, taxes incluses, pour la location de deux retrocaveuses avec opérateur et autoriser une dépense maximale pour ces contrats de 289 332,30 \$, taxes incluses (appel d'offres n°15-14316, 8 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Trois rétrocaveuses sont requises par l'arrondissement pour réaliser divers travaux. Plus spécifiquement, la Division de la voirie, équipe aqueduc, requiert les services d'une rétrocaveuse avec opérateur pour divers travaux d'excavation et de réparation de conduites sur le territoire de l'arrondissement. Cette rétrocaveuse est également requise, à l'occasion, en période estivale pour des travaux d'entretien de voirie et de déneigement en période hivernale. La Division des parcs et de l'horticulture requiert quant à elle, les services d'une rétrocaveuse avec opérateur pour les travaux d'horticultures, de plantation d'arbres et d'aménagement sur son territoire. Enfin, la Division de la voirie, équipe de béton, requiert une rétrocaveuse avec opérateur pour les travaux de permis et réfections sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

C'est dans ce contexte qu'un appel d'offres public (n° 15-14316) regroupant les besoins précités a été lancé le 16 mars 2015 par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Traditionnellement, les équipements avec opérateurs étaient loués par la Direction du matériel roulant à la suite d'un appel de l'arrondissement. Afin de s'assurer d'avoir les équipements requis au bon moment et d'avoir des opérateurs qui connaissent bien territoire ainsi que les modes de fonctionnement internes, un cahier des charges spécifiant les conditions d'opérations fut publié.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 250 160 : Octroyer un contrat à la compagnie « 2632-2290 Québec inc. (Les Excavations D.D.C) » d'un montant de 71 321,21 \$, incluant les taxes, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour une période de 800 heures, conformément à l'appel d'offres n° 13-12650 (1135087001).

Octroyer un contrat de location pour une rétrocaveuse avec opérateur pour l'année 2014 à « Les Excavations DDC (2632-2290 Québec inc.) » pour une somme de 47 488,58 \$, toutes taxes incluses, selon l'appel d'offres n°14-13582.

Octroyer un contrat de location pour une rétrocaveuse avec opérateur pour l'année 2014 à « Les Excavations DDC (2632-2290 Québec inc.) » pour une somme de 47 488,58 \$, toutes taxes incluses, selon l'appel d'offres n°14-13582 (1145363008).

CA14 25 0114: Autorisation du renouvellement du contrat avec la compagnie Excavation A.V inc. d'un montant de 140 300,54 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour une période d'environ 1900 heures, conformément à l'appel d'offres public 12-12127 (1145363007).

## **DESCRIPTION**

Le présent contrat consiste en la location, à taux horaire, de trois rétrocaveuses avec opérateur, à savoir:

1. une rétrocaveuse pour la division des parcs et de l'horticulture pour une période de 500 heures afin d'appuyer l'arrondissement dans la réalisation de travaux d'horticulture, de plantation d'arbres et d'aménagement;
2. une rétrocaveuse pour la division de la voirie, équipe aqueduc, pour une période de 1900 heures afin d'appuyer l'arrondissement dans la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout et occasionnellement de voirie et de déneigement;
3. une rétrocaveuse pour la division de la voirie, équipe béton, pour une période de 900 heures afin d'appuyer l'arrondissement dans la réalisation de travaux de réfection de rues et de trottoirs.

Les contrats sont renouvelables pour 2016 et 2017.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'octroi des présents contrats pour les motifs suivants :

- l'arrondissement ne dispose pas de la main d'œuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux de la division de la voirie, équipes aqueduc et béton et de la division des parcs et de l'horticulture;
- l'arrondissement doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire assurer le bon fonctionnement de son réseau d'aqueduc et la qualité de l'état de ses rues et trottoirs afin d'assurer un cadre de vie sain et sécuritaire pour ses citoyens;
- l'arrondissement s'engage à fournir un milieu verdoyant prônant la plantation d'arbres et le verdissement général de sa communauté.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

*Excavation A.V. inc*

- Un rétrocaveuse, avec opérateur, entretien et accessoires pour la Division de la voirie, équipe aqueduc, pour l'année 2015 pour une période de 1900 heures à un taux horaire de 71,45 \$.
- $71,45 \text{ \$/h} \times 1900 \text{ h} = 135\,755 \text{ \$} + 6\,787,75 \text{ \$} (5 \%) + 13\,541,56 \text{ \$} (9,975\%) = 156\,084,31\text{\$}$  taxes incluses.

*2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC*

- Une rétrocaveuse, avec opérateur, entretien et accessoires pour la Division des parcs et de l'horticulture pour l'année 2015 pour une période de 500 heures à un taux horaire de 83,79 \$.
- $82,79 \text{ \$/h} \times 500 \text{ h} = 41\,895 \text{ \$} + 2\,094,75 \text{ \$} (5 \%) + 4\,179,03 \text{ \$} (9.975 \%) = 48\,168,78 \text{ \$ taxes incluses.}$

*2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC*

- Une rétrocaveuse, avec opérateur, entretien et accessoires pour la Division de la voirie, équipe béton pour l'année 2015 pour une période de 900 heures à un taux horaire de 83,79 \$.
- $82,22 \text{ \$/h} \times 900 \text{ h} = 73\,998 \text{ \$} + 3\,699,90 \text{ \$} (5 \%) + 7\,381,30 \text{ \$} (9.975 \%) = 85\,079,20 \text{ \$ taxes incluses.}$

Total maximal des contrats de location :  $156\,084,31 \text{ \$} + 48\,168,78 \text{ \$} + 85\,079,20 \text{ \$} = 289\,332,29 \text{ \$ taxes incluses.}$

La Direction du développement du territoire et des travaux publics ainsi que la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social ont les crédits nécessaires pour 2015.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration du réseau d'aqueduc et ainsi du cadre de vie des citoyens.

- Amélioration de domaine verdissant de l'arrondissement.
- Amélioration du domaine public.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rétrocaveuse, Parcs

- Début du contrat : 15 avril 2015
- Fin du contrat : 15 octobre 2015

Rétrocaveuse, Voirie

- Début du contrat : 15 avril 2015
- Fin du contrat : 15 octobre 2015

Rétrocaveuse, Aqueduc

- Début du contrat : 15 avril 2015
- Fin du contrat : 15 avril 2016

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francis CABANA LODICO  
Chef de Section - Voirie et Matériel Roulant

#### **ENDOSSÉ PAR**

Normand SOULARD  
Chef de division

Le : 2015-04-09





**Dossier # : 1156858001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer aux entreprises: « Les entrepreneur Chomedey Inc », un contrat d'un montant de 40 005,78 \$, taxes incluses, pour la location de trois lave-trottoirs avec opérateurs; « Remorquage Taz », un contrat d'un montant de 29 065,68 \$, taxes incluses, pour la location de deux lave-trottoirs avec opérateurs; « Les revêtements Scelltech », un contrat d'un montant de 65 765,70 \$, taxes incluses, pour la location d'un balai/aspirateur compact et autoriser une dépense maximale pour ces contrats de 134 837,16 \$, taxes incluses (appel d'offres n° 15-14310, 5 soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

OCTROYER AUX ENTREPRISES: « LES ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC. », UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 40 005,78 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA LOCATION DE TROIS LAVE-TROTTOIRS AVEC OPÉRATEURS; « REMORQUAGE TAZ », UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 29 065,68 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA LOCATION DE DEUX LAVE-TROTTOIRS AVEC OPÉRATEURS; « LES REVÊTEMENTS SCELLTECH », UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 65 765,70 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA LOCATION D'UN BALAI/ASPIRATEUR COMPACT ET AUTORISER UNE DÉPENSE MAXIMALE POUR CES CONTRATS DE 134 837,16\$, TAXES INCLUSES (APPEL D'OFFRES n° 15-14310, 5 SOUMISSIONNAIRES).

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de la main d'œuvre ni des équipements nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux de propreté printaniers;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire assurer la propreté afin de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens.

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense maximale de 134 837,16 \$, taxes incluses, pour la location avec entretien de cinq tracteurs lave-trottoirs pour un total de 800 heures et d'un balai compact pour un total de 800 heures;

D'octroyer à la compagnie « Les Entrepreneurs Chomedey inc.» une commande d'un

montant de 40 005,78 \$, taxes incluses, pour la location avec opérateur, de trois tracteurs lave-trottoirs pour un total de 160 heures chaque;

D'octroyer à la compagnie « Remorquage TAZ inc. » une commande d'un montant de 29 065,68 \$, taxes incluses, pour la location avec opérateur, de deux tracteurs lave-trottoirs pour un total de 160 heures chaque;

D'octroyer à la compagnie « Les Revêtements Scelltech inc. » une commande d'un montant de 65 765,70 \$, taxes incluses, pour la location avec opérateur, d'un balai/aspirateur compact pour un total de 800 heures;

D'octroyer ces contrats en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Jean-François MORIN Le 2015-04-10 14:00

**Signataire :**

Jean-François MORIN

---

Chef de division - urbanisme  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156858001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie - aqueduc et réfection routière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer aux entreprises: « Les entrepreneur Chomedey Inc », un contrat d'un montant de 40 005,78 \$, taxes incluses, pour la location de trois lave-trottoirs avec opérateurs; « Remorquage Taz », un contrat d'un montant de 29 065,68 \$, taxes incluses, pour la location de deux lave-trottoirs avec opérateurs; « Les revêtements Scelltech », un contrat d'un montant de 65 765,70 \$, taxes incluses, pour la location d'un balai/aspirateur compact et autoriser une dépense maximale pour ces contrats de 134 837,16 \$, taxes incluses (appel d'offres n° 15-14310, 5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année, au printemps, l'arrondissement démarre les opérations de nettoyage. Les équipes des travaux publics du Plateau-Mont-Royal nettoient les trottoirs et les pistes cyclables. Afin de faciliter les opérations et d'être plus efficace sur le terrain, l'arrondissement a recours à l'utilisation de tracteurs lave-trottoirs. L'utilisation de ces équipements est essentielle au bon fonctionnement des opérations de nettoyage des trottoirs de l'arrondissement. Chaque printemps, des équipements de nettoyage sont loués avec opérateurs pour permettre d'ajouter des effectifs additionnels à la structure interne afin de procéder rapidement au nettoyage et ainsi améliorer la propreté. Compte tenu que l'arrondissement a plus de 230 kilomètres de trottoirs sur son territoire et qu'il est souhaité de nettoyer ces derniers dans un délai de deux mois, la location de cinq tracteurs lave-trottoirs et d'un balai compact avec opérateur est requise pour subvenir aux besoins de l'arrondissement.

C'est dans ce contexte qu'un appel d'offres public (n° 15-14310) regroupant les besoins précités fut lancé le 16 mars 2015 par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 250112: Octroi d'un contrat à la compagnie *Les Entrepreneurs Chomedey inc* . pour la location de deux tracteurs lave-trottoirs avec opérateur, au montant de 37 758,94 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 14-13406 (2 soumissionnaires) (1145363005)

**DESCRIPTION**

Le présent contrat consiste en la location à taux horaire de cinq tracteurs lave-trottoirs (160 heures chaque) et d'un balai compact (800 heures) afin d'appuyer l'arrondissement dans ses opérations de nettoyage du printemps.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'octroi des présents contrats pour les motifs suivants :

- l'arrondissement ne dispose pas de la main-d'œuvre ni des équipements nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux de propreté printaniers;
- l'arrondissement doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire assurer la propreté afin de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais de location sont détaillés comme suit:

*Les Entrepreneurs Chomedey inc.*

(3 appareils lave-trottoirs) x (72,49 \$/heure) x (160 heures) = 34 795,20 \$ + 1 739,76 \$ + 3 470,82 \$ = 40 005,78 \$ (taxes incluses)

*Remorquage TAZ inc.*

(2 appareils lave-trottoirs) x (79,00 \$/heure) x (160 heures) = 25 280 \$ + 1 264 \$ + 2 521,68 \$ = 29 065,68 \$ (taxes incluses)

*Les Revêtement Scelltech inc.*

(1 appareil balai/aspirateur compact) x (71,50 \$/heure) x (800 heures) = 57 200 \$ + 2 860 \$ + 5 705,70 \$ = 65 765,70 \$ (taxes incluses)

Le montant de la dépense maximale est de 134 837,16 \$, taxes incluses.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics a les crédits nécessaires pour 2015.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration de la propreté et du cadre de vie des citoyens.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un rappel dans l'infolettre est fait aux résidents concernant le retour des interdictions de stationnement pour le passage des balais.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Début du contrat : 20 avril 2015
- Fin du contrat : 20 juin 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francis CABANA LODICO  
Chef de Section - Voirie et Matériel Roulant

#### **ENDOSSÉ PAR**

Normand SOULARD  
Chef de division

Le : 2015-04-08

**Dossier # : 1156749002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2015-07) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un placotoir et d'un étal de fruits, de légumes et de fleurs

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (2015-07) AFIN DE BONIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'OCCUPATION D'UN PLACOTOIR ET D'UN ÉTAL DE FRUITS, DE LÉGUMES ET DE FLEURS.

Vu les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q. chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront un meilleur encadrement des occupations périodiques du domaine public relative à un placotoir et à un étal de fruits, de légumes et de fleurs;

Il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2015-07);

D'adopter le règlement intitulé le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2015-07).

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2015-03-25 09:05

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156749002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2015-07) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un placotoir et d'un étal de fruits, de légumes et de fleurs

**CONTENU**

**CONTEXTE**

S'inspirant de grandes villes nord-américaines et européennes, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal permet depuis le printemps 2014, sous réserve de l'accord du conseil d'arrondissement, qu'un exploitant aménage un placotoir sur le domaine public. Un placotoir est une place publique localisée exclusivement sur une voie réservée aux stationnements, en prolongation du trottoir où la vente et le service y sont interdits. Les étals de fruits, de légumes et de fleurs sont actuellement autorisés sur le domaine public. Toutefois, aucune norme n'encadre l'implantation et l'aménagement d'une telle occupation.

Par ce règlement, l'arrondissement désire édicter et clarifier des normes d'implantation et d'aménagement pour les occupations périodiques à des fins de placotoir et d'étal de fruits, de légumes et de fleurs

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 25 0084 (1156749001) du 2 mars 2015: Adoption du règlement 2015-03 - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrace.  
CA14 25 0007 (1133172011) du 9 janvier 2014 : Adoption du règlement 2013-23 - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1);  
CA14 25 0257 (1144932006) du 6 juin 2014 : Adoption du règlement 2014-11 - Règlement modifiant le Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02), du Règlement sur l'occupation du domaine public R.R.V.M., c. O-0.1 ainsi que le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2014 (2013-13)

**DESCRIPTION**

Il est proposé :

- 1- D'ajouter les définitions « placotoir »;
- 2- D'ajouter les sous-sections « dispositions particulières à un placotoir » et « dispositions

particulières à un étal de fruits, de légumes et de fleurs » comprenant des normes d'implantation et d'aménagement, ainsi que d'occupation.

## **JUSTIFICATION**

Ces modifications permettront un meilleur encadrement des occupations périodiques du domaine public afin :

- 1- D'assurer la sécurité des usagers;
- 2- De faciliter les déplacements des piétons et des personnes à mobilité réduite;
- 3- De contribuer au verdissement et à l'animation d'espace public;
- 4- D'assurer la qualité fonctionnelle et esthétique des différentes occupations sur le domaine public.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Mention dans le communiqué des faits saillants du conseil;  
Ajout de l'information au guide d'aménagement des placotoirs (en cours de rédaction);  
Mise à jour du site Web.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

7 avril 2015 (séance ordinaire du conseil) : Avis de motion  
Avril 2015 (séance extraordinaire du conseil à déterminer) : Adoption du règlement 2015-07  
Après l'adoption du règlement : Publication et entrée en vigueur

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime DESCHÊNES-BOUCHARD  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-19

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques



**Dossier # : 1156749003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement 2015-10 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financiers 2015 (2014-19)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
ADOPTER LE RÈGLEMENT 2015-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M. c. C-4.1) ET LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL – EXERCICE FINANCIER 2015 (2014-19)

Vu les articles 4 et 67 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

Vu les articles 130, 142 et 145 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE ces modifications réglementaires permettront l'optimisation et l'utilisation efficiente du domaine public;

Il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du Règlement 2015-10 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financiers 2015 (2014-19);

D'adopter le Règlement 2015-10 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financiers 2015 (2014-19);

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2015-04-02 11:17

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156749003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement 2015-10 modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) et le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financiers 2015 (2014-19)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'optimisation et l'utilisation efficiente du domaine public est un enjeu majeur de l'arrondissement. Dans cette optique et afin de répondre à la demande des travailleurs et des employeurs œuvrant sur le territoire de l'arrondissement, le présent règlement permettra l'émission de permis de stationnement, délivré mensuellement au coût de 100 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Par ces amendements nous proposons:

- 1- De désigner par règlement les secteurs, les rues ou parties de rues, les jours, heures et périodes, ainsi que les conditions d'émission des permis de stationnement mensuels;
- 2- De fixer à 100 \$ le coût d'un permis de stationnement mensuel;

**JUSTIFICATION**

L'émission d'un permis de stationnement mensuel rendra disponible des espaces de stationnement sous-utilisés et facilitera la recherche d'espaces de stationnement. L'instauration de ce nouveau permis de stationnement répond aux enjeux de circulation et de stationnement, en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

7 avril 2015 (séance ordinaire du conseil) : Avis de motion

Avril 2015 (séance extraordinaire du conseil à déterminer) : Adoption du règlement 2015-10

Après l'adoption du règlement : Publication et entrée en vigueur

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime DESCHÊNES-BOUCHARD  
Conseiller en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-31

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques